

La version prononcée fait foi. / Check against delivery.

**Déclaration du Canada sur le processus concernant les demandes de prolongation du délai de  
l'article 5  
Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel  
Réunion intersession, 20 au 22 juin 2022**

Monsieur le Président,

D'emblée, nous saluons vos efforts comme titulaire de charge à la présidence du Comité de mise en oeuvre de l'article 5, ainsi que les efforts de tous les membres du Comité.

Comme vous l'avez déjà exprimé, nous sommes d'avis que le processus actuel concernant les demandes de prolongation du délai de l'article 5 est solide et qu'il est bien adapté aux besoins de la Convention.

En effet, il garantit **l'inclusion** en faisant largement appel à diverses organisations pour analyser les demandes. Il garantit la **transparence** par la publication en ligne des informations pertinentes, afin de permettre à toute partie prenante intéressée d'analyser elle-même les demandes avant qu'une prolongation soit accordée. Ce processus respecte également **l'esprit de coopération**, qui est un élément essentiel de cette Convention.

Nous savons aussi par expérience que les défis à relever concernant la mise en oeuvre de l'article 5 ne sont pas liés au processus de demande de prolongation. Ces défis sont plutôt liés :

- aux soumissions tardives des demandes de prolongation;
- à un manque d'engagement, parfois politique, concernant la mise en oeuvre de l'article 5;
- à un niveau d'engagement parfois faible de la communauté des États parties quant aux décisions sur les demandes de prolongation; ou
- à un manque de ressources allouées aux efforts de lutte antimines, que ce soit par les États affectés ou par les États donateurs.

En général, il peut bien sûr être utile de discuter de tout processus pour voir s'il peut être amélioré, mais dans le cas de l'article 5, étant donné ce que nous venons de mentionner, nous sommes d'avis que nous devons être stratégiques et utiliser notre temps, et surtout le temps des titulaires de charge qui très limité, pour mettre en oeuvre le processus existant, plutôt que de le repenser à nouveau. Nous croyons que c'est la voie à suivre pour atteindre les meilleurs résultats possibles.

En terminant, nous tenons à remercier le Comité de mise en oeuvre de l'article 5, l'Unité de soutien à la mise en oeuvre de la Convention ainsi que toutes les organisations non gouvernementales impliquées dans le processus, en soulignant le rôle crucial que jouent ces différents acteurs tout au long du processus aboutissant à l'octroi des prolongations.

La version prononcée fait foi. / Check against delivery.

**Statement by Canada on the Article 5 extension request process  
Anti-Personnel Mine Ban Convention  
Intersessional Meeting, June 20-22 2022**

Mr. Chairman,

At the outset, we commend your efforts as Chair of the Article 5 Implementation Committee, as well as the efforts of all Committee members.

As you have already stated, we believe that the current process for extension requests to the Article 5 deadline is sound and well suited to the needs of the Convention.

It ensures **inclusiveness** by making extensive use of a variety of organizations to analyze the requests. It ensures **transparency** by publishing relevant information online, so that any interested stakeholder can analyze the requests themselves before an extension is granted. This process also respects the **spirit of cooperation**, which is an essential element of this Convention.

We also know from experience that the challenges to implementing Article 5 are not related to the extension request process. Rather, these challenges are related to:

- late submissions of extension requests;
- a lack of commitment, sometimes political, to the implementation of Article 5;
- a sometimes low level of commitment from the community of States Parties to decisions on extension requests; or
- a lack of resources allocated to mine action efforts, either by affected states or by donor states.

In general, it can of course be useful to discuss any process to see if it can be improved, but in the case of Article 5, given what we have just noted, we believe that we need to be strategic and use our time, and especially the very limited time of office holders, to implement the existing process rather than rethink it. We believe this is the way to achieve the best possible results.

In closing, we would like to thank the Article 5 Implementation Committee, the Implementation Support Unit and all the non-governmental organizations involved in the process, noting the crucial role that these different actors play throughout the process leading to the granting of extensions.